



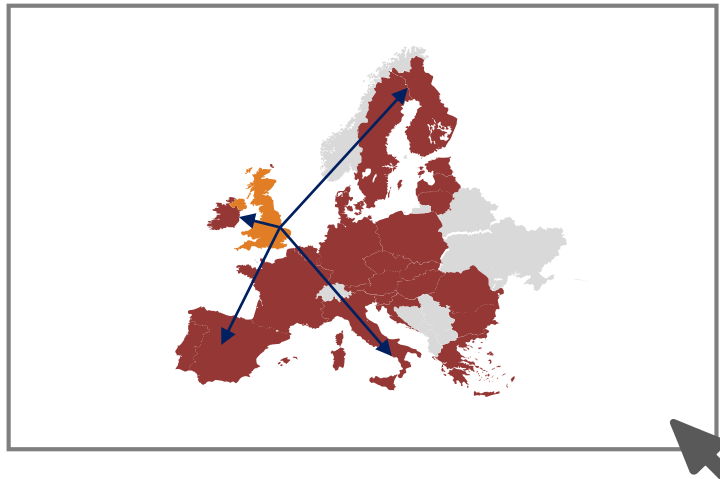
Brexit sans accord : Échange de marchandises avec l'UE

Quelles conséquences le Brexit aura-t-il pour les entreprises faisant transiter des marchandises entre le Royaume-Uni et l'UE ?

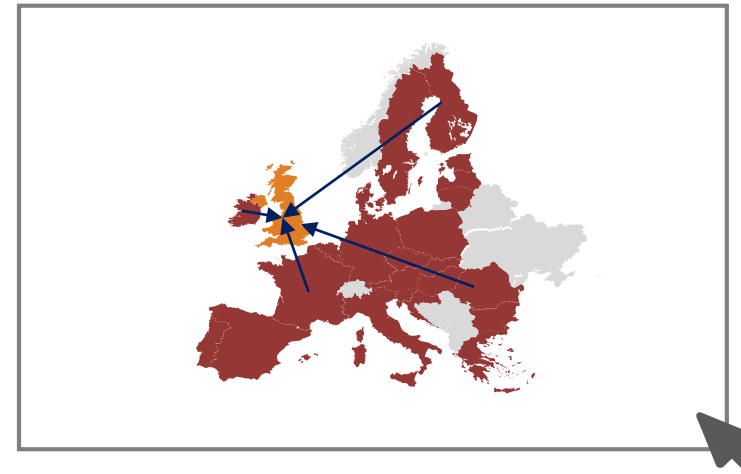
**À partir du 29 mars 2019 23 h
GMT, le Royaume-Uni ne
devrait plus faire partie de
l'Union européenne.**

- Cela signifie que les importateurs pourraient faire l'objet d'exigences administratives supplémentaires, et notamment devoir obtenir des enregistrements d'importations et soumettre des déclarations en douane pour chaque mouvement de marchandise entre le Royaume-Uni et l'UE.
- En plus de ces exigences administratives, en raison de la suppression de la liberté de circulation bilatérale des marchandises entre le Royaume-Uni et l'UE, les marchandises traversant la frontière entre le Royaume-Uni et l'UE pourraient être soumises à des droits de douane et à la TVA.

Quelles conséquences le Brexit aura-t-il pour les entreprises faisant transiter des marchandises entre le Royaume-Uni et l'UE ?



**Exportation du Royaume-Uni
vers l'UE des 27**



**Exportation de l'UE des 27
vers le Royaume-Uni**

Exportation du Royaume-Uni vers l'UE des 27

- **Tous les importateurs souhaitant importer par eux-mêmes et vendre dans l'UE des 27 devront s'enregistrer afin d'obtenir un numéro EORI et un numéro de TVA dans un ou plusieurs des pays de l'UE des 27.**
- **Toutes les marchandises échangées devront être classifiées et les documents douaniers préparés.**

1
S'enregistrer afin d'obtenir un numéro EORI dans l'un des pays de l'UE des 27

2
S'enregistrer afin d'obtenir un numéro de TVA dans le pays de dédouanement de l'UE des 27

3
Identifier qui pourrait jouer le rôle d'importateur officiel (IOR) dans l'UE des 27

4
S'assurer de demander un nouveau compte UPS dans le pays de l'UE des 27

5
Signer une nouvelle procuration (POA) pour le volume dans l'UE

RETOUR

Exportation de l'UE des 27 vers le Royaume-Uni

- **Les importateurs souhaitant vendre par eux-mêmes et vendre au Royaume-Uni devront s'enregistrer afin d'obtenir un numéro EORI et un numéro de TVA au Royaume-Uni**
- **Toutes les marchandises échangées devront être classifiées et les documents douaniers préparés**

1

S'enregistrer afin d'obtenir un numéro EORI au Royaume-Uni

2

S'enregistrer afin d'obtenir un numéro de TVA au Royaume-Uni

3

Identifier qui pourrait jouer le rôle d'importateur officiel (IOR) au Royaume-Uni

4

S'assurer d'avoir un compte UPS au Royaume-Uni

5

Signer une nouvelle procuration (POA) pour le volume au Royaume-Uni

RETOUR



**Nos connaissances d'expert en courtage
associées aux services logistiques d'UPS vous
aideront à maîtriser vos exportations.**

BREXIT@ups.com